

BIOU (Pierre).

Venu de l'évêché du Mans, il est reçu au chœur de la cathédrale de Tréguier, le 28 septembre 1651, à quatre écus de gage et distribution de chantre. Il est congédié le 23 février 1652 pour être « inutile au service ». On lui attribue en plus de ses gages pour ce mois, un écus « pour [l'] aider à se conduire ».